

COMMUNIQUE DE PRESSE

Faire certifier ses compétences par un diplôme ?

C'est possible, par la validation des acquis de l'expérience (VAE) !

Du CAP au doctorat, tous les diplômes sont concernés !

La VAE, un autre mode d'accès au diplôme

Elle reconnaît que l'expérience permet d'acquérir des savoirs et des compétences, au même titre que la formation.

Une seule condition

Pendant une durée cumulée d'au moins trois ans, avoir exercé une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec les compétences et connaissances développées par le diplôme visé.

Une démarche en quatre étapes

1. Choix du diplôme visé
2. Etude de recevabilité-faisabilité
3. Constitution du dossier de demande de VAE
4. Jury de validation

Un accompagnement personnalisé

Le candidat n'est pas livré à lui-même dans la réalisation de cette démarche. Il peut bénéficier des conseils d'un expert de la VAE tout au long de son avancement dans le dispositif.

Pour en savoir plus, rendez-vous

le 18 octobre, de 9h à 20h,

au Centre commercial Place des Halles, entrée Kléber

Les experts VAE de l'éducation nationale, des universités d'Alsace et du CNAM se tiendront à la disposition des personnes intéressées pour étudier leur projet et les conseiller.



Le dispositif académique de validation des acquis (Dava) participe de la mission globale de l'éducation nationale en matière de validation et de certification. Placé sous la responsabilité du recteur, il met en œuvre la stratégie académique de la validation des acquis ainsi que son développement. Ses missions et son cahier des charges sont définis par le document « Procédure et spécifications » élaboré par le ministère de l'éducation nationale en juillet 2004.

La mise en œuvre de la VAE dans l'académie de Strasbourg s'appuie sur les moyens humains du Dava dans ses implantations à Mulhouse, Colmar, Strasbourg et Haguenau, mais également sur ses relais territoriaux (lycées, Greta), afin d'apporter une réponse de proximité aux candidats.

L'éducation nationale peut ainsi apporter une réponse de proximité à toute demande d'information, de conseil ou d'accompagnement.

Son action se décline selon quatre axes essentiels

Pilotage de l'activité VAE dans l'académie, notamment à travers le réseau des Greta : formation des accompagnateurs, expérimentation et démultiplication de nouvelles modalités d'accompagnement, suivi des résultats.

Expertise : auprès des services du rectorat pour la recevabilité et, en lien avec les corps d'inspection, pour la professionnalisation des jurys ; évaluation du dispositif.

Conseil et accompagnement des candidats : tenue de réunions d'information, réalisation d'études de faisabilité et accompagnement des candidats, en particulier mise en œuvre de conventions ou accords-cadres nationaux.

Développement de la VAE : information du public, des entreprises et des partenaires ; accompagnement des entreprises pour la mise en œuvre de la VAE ; partenariat institutionnel pour le développement de réponses à des problématiques ou des publics spécifiques (travailleurs frontaliers, détenus, contrats aidés,...).

- 75% des candidats obtiennent le diplôme lors d'un premier passage devant le jury
- Depuis 10 ans, 6 000 candidats se sont présentés devant un jury (637 personnes en 2012) pour valider des diplômes allant du CAP au BTS, certains diplômes du domaine social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur) ou de la comptabilité (diplôme de comptabilité et de gestion/diplôme supérieur de comptabilité et de gestion)
- Plus de 90% des candidats qui s'engagent dans la VAE choisissent l'accompagnement par les Dava et Greta, une plus-value pour réussir.

Informations complémentaires

dava-alsace.fr

francevae.fr

03 88 14 10 10

4, rue de Sarrelouis - 61000 Strasbourg





Des diplômes d'état reconnus au niveau international

DUT, licence, licence pro, master, diplôme d'ingénieur, doctorat... Tous ces diplômes sont accessibles par la voie de la VAE.

L'Université de Strasbourg les délivre dans différents domaines de formation :

- arts, lettres, langues
- droit, économie, gestion et sciences politiques
- sciences humaines et sociales
- sciences, technologies, santé

Accompagner le candidat pour l'aider à réussir sa démarche VAE

L'Université de Strasbourg a mis en place un service spécifiquement dédié. Dès le début de sa démarche, le candidat trouvera auprès d'un conseiller VAE des informations, une aide pour le choix du diplôme et la rédaction du dossier de recevabilité-faisabilité, lui permettant de bénéficier de l'avis d'un enseignant sur la faisabilité de sa démarche.

Pour rédiger le dossier soumis au jury, le candidat sera accompagné par un conseiller VAE qui, en lien avec un enseignant du diplôme, lui apportera son expertise :

- connaissance des diplômes et des exigences des jurys
- identification et analyse des compétences
- méthodologie d'élaboration du dossier VAE

Un jury constitué d'universitaires et de professionnels

Un jury de cinq membres est organisé spécifiquement pour chaque diplôme. En amont du jury, chacun des membres est destinataire du dossier réalisé par le candidat. Lors d'un entretien, ce dernier répond à des questions portant sur ses activités et les compétences développées, le rôle du jury étant de vérifier qu'elles répondent aux attendus du diplôme visé.

- 2010 : 16 jurys, 8 validations totales, 6 partielles
- 2011 : 37 jurys, 24 validations totales, 10 partielles
- 2012 : 51 jurys, 41 validations totales (2 doctorats, 18 masters, 14 licence pro, 2 licences, 4 DUT, 1 DU), 10 partielles (8 masters, 2 licences)

Informations complémentaires

Tous les mois, des réunions d'information sont organisées sur le campus universitaire :

vae@unistra.fr

Service de validation des acquis de l'expérience

5 rue Schiller – 67000 Strasbourg

03 68 85 86 00



La VAE à l'Université de Haute-Alsace

L'Université de Haute-Alsace, université pluridisciplinaire, propose plus d'une centaine de formations de niveau DUT, Licence, Licence Professionnelle, Master et Doctorat dans les quatre domaines de formation :

- Arts, Lettres, Langues
- Droit, Economie-Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences, Technologies, Santé

L'Université de Haute-Alsace est caractérisée par le nombre et la qualité de ses filières professionnalisantes.

Un suivi individualisé et personnalisé du premier contact au passage devant le jury :

Le service dédié informe et oriente le candidat dans le choix du diplôme et le guide dans l'élaboration du pré-dossier qui permettra d'obtenir l'avis circonstancié du responsable du diplôme sur la faisabilité de la démarche.

Un accompagnateur guide le candidat dans l'élaboration du dossier qui sera soumis au jury de validation au travers de conseils visant à :

- L'analyse des compétences qui caractérisent le diplôme visé ;
- L'identification et la présentation des compétences acquises ;
- Le choix de quelques missions accomplies dont la description lui permettront de justifier des compétences acquises ;
- L'accompagnement méthodologique à la rédaction synthétique et argumentée du dossier ;
- La préparation à l'entretien avec le jury.

Un accompagnement multiforme

Pour s'adapter aux contraintes de chaque candidat, l'accompagnement pourra selon le cas, être réalisé en présentiel ou à distance (téléphone, courriel ...)

La VAE en quelques chiffres...

- Age moyen des candidats : 43 ans.
- Durée moyenne d'une VAE : 14 mois.
- Taux de réussite : 83%.

Informations complémentaires

Université de Haute Alsace – SERFA - Service VAE
18 rue des Frères Lumière / 68093 MULHOUSE cedex
03 89 33 65 02 / vae@uha.fr

La VAE au Cnam en chiffres

En 2012, 816 personnes ont été accompagnées, 466 dossiers VAE ont été examinés par les jurys VAE. Plus de 80 % des candidats ont obtenu une validation totale ou partielle de la certification demandée. Le Cnam représente près de 10% des VAE délivrées par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en 2011.

Qui peut valider ses acquis au Cnam?

Salarié ou non salarié (travailleur indépendant, artisan etc.), bénévole ou volontaire, élève au Cnam, demandeur d'emploi indemnisé ou non, vous avez acquis des compétences et des connaissances, dans des situations de travail variées ou par votre engagement dans une association ou un syndicat.

Pour obtenir une certification et de la promotion sociale professionnelle (diplôme d'État, titre ou certificat) dans des secteurs professionnels diversifiés

Vous pouvez engager une validation des acquis de vos expériences (VAE) en vue d'obtenir tout ou partie d'un titre d'ingénieur, d'une licence, d'un master, d'un titre de niveau III au niveau I, d'un certificat d'établissement etc.

Les certifications délivrées par le Cnam sont ciblées sur des compétences recherchées par les entreprises, dans les secteurs industriels, des technologies de l'information, de la santé, de l'environnement, du bâtiment, du management, de la gestion, du travail, de l'intervention sociale etc. Le Cnam propose plus de 300 certifications différentes.

Les certifications les plus demandées par la VAE

Plus de la moitié des demandes concerne les titres. Viennent ensuite les licences, les titres d'ingénieur puis les masters. Les domaines professionnels regroupant le plus de demandes de VAE concernent la gestion, les ressources humaines, l'informatique, la formation des adultes ainsi que la sécurité du travail.

Le Cnam, un accompagnement de qualité dans tout son réseau

La VAE au Cnam c'est aussi un accompagnement de proximité. Dans les centres du Cnam à Paris et dans les régions, des conseillers formés et agréés à l'accompagnement en VAE sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner tout au long de votre démarche VAE.

Informations complémentaires

Vous remplissez une fiche de contact sur <http://vae.cnam.fr> puis « s'inscrire » : accès Div@. Vous serez contacté par votre conseiller VAE régional et obtiendrez des précisions sur la procédure VAE et des conseils pour cibler la certification en rapport avec votre expérience.

03 68 85 85 25 ou www.cnam-alsace.fr

